



Trafic de stupéfiants, peine moyenne pour une première infraction

Par **galderick**, le **25/05/2009** à **17:04**

Bonjour,

J'ai un salarié qui doit être jugé pour trafic de stupéfiants. Il y a 7 ans il a fait un faux pas et a été arrêté et a passé 3 mois en détention. C'est seulement aujourd'hui que le tribunal le convoque. Je lui ai fait un courrier dans lequel j'explique que c'est un salarié hors pairs et que nous sommes vraiment heureux de son travail et de son comportement.

Quels sont les risques pénaux pour lui ?

La loi prévoit 10 ans max + 75 000 € mais qu'est-ce qui est généralement appliqué pour une première infraction sans récidive et pour quelqu'un qui s'est "rangé des voitures" ?

Merci de votre réponse, je suis inquiet pour lui.

G